

S.A. OTTOMANE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE SALONIQUE

S.A., 1897.

(Le Temps, 4 septembre 1896)

M. Allatini, commerçant à Salonique, ayant suspendu les livraisons pour les troupes de Crète à cause de grands retards dans les paiements, il en est résulté un manque de vivres qui a obligé les troupes à se retirer dans les trois villes principales de l'île.
On est parvenu à grand'peine à payer un acompte de 10.000 livres turques.

LA GUERRE TURCO-GRECQUE
L'OPINION A SALONIQUE
(Le Figaro, 4 mai 1897)

[...] Les Allatini, les Modiano, les Fernandez, les Misrachi, c'est-à-dire les quatre points cardinaux de l'aristocratie saloniquote, n'ont pas encore donné le signal du départ. Millionnaires, israélites et non-ottomans, ils auraient plus d'un motif, s'il y avait péril en la demeure, de s'éloigner de Salonique. [...]

Turquie
[Incendie]
(Le Temps, 16 août 1898)

Les moulins de la maison Allatini frères, de Salonique, le plus grand établissement de ce genre dans tout l'Orient, a été la proie des flammes.

Ce grand établissement, situé sur la côte orientale du golfe de Salonique, à droite de l'entrée de la rade, et qui, pendant près de quarante ans, a alimenté les provinces environnantes, produisant tous les jours 80.000 ocques de farine, a été détruit complètement en trois heures.

Il est impossible d'estimer en ce moment les pertes matérielles. Le tiers seul des marchandises entreposées a été sauvé.

La somme totale pour laquelle les compagnies d'assurances sont intéressées atteint 117.000 livres turques.

Les marchandises en dépôt consistaient en 250.000 kilogrammes de blé et 8.000 sacs de farine.

Funérailles de M. Alfred Allatini

(Journal de Salonique, 21 octobre 1901)

Les funérailles de M. Alfred Allatini ont été pour la population salonicienne l'occasion du donner la mesure de l'affectueuse estime qu'elle professait à l'égard du regretté défunt.

Notre ville a voulu témoigner en cette triste circonstance combien elle prenait part à la douleur des Allatini, cette grande et noble famille qui, par son inépuisable charité, ses vertus, son empressement à soulager n'importe quelle misère, s'est acquis une popularité qu'envierait plus d'un prince de la charité et le plus fervent altruiste.

Le spectacle était vraiment impressionnant : la route qui conduit du moulin à la Tour blanche était noire de monde, chacun ayant tenu à apporter personnellement le tribut de sympathiques regrets que cette perte douloureuse avait fait naître dans tous les cœurs.

Né à Salonique en 1850, M. Alfred Allatini fit ses premières études en Italie. De là, il se rendit à Marseille pour parfaire ses études dans la branche commerciale.

Quelques années après son mariage avec Mlle Adèle Allatini, fille de M. Salomon Allatini, le défunt vint s'établir à Salonique et prit une part active aux affaires de la maison.

Son vif penchant pour ce qui a rapport à l'industrie lui inspira l'idée de se rendre en Europe où il étudia sur place tous les rouages se rapportant à la minoterie.

Ses grandes aptitudes pour les entreprises industrielles le désignèrent à prendre une place prépondérante dans la direction de ces établissements. Il y consacra tout ce qu'il y avait en lui de force et d'intelligence, et ce n'est certes pas sans une profonde émotion que nous nous remémorons le jour de l'inauguration du nouveau moulin où, rayonnant d'une joyeuse fierté, le regretté défunt recevait avec une exquise simplicité les félicitations des visiteurs, émerveillés à la vue du superbe établissement qu'il venait de créer.

Pour revenir aux funérailles, le cercueil, descendu à l'étage inférieur de la maison mortuaire, fut déposé sur une table autour de laquelle se trouvaient réunis tous les membres de la famille. C'est là que devant une foule recueillie et émue furent prononcés les discours que nos lecteurs trouveront plus loin.

Le cortège partit de la maison mortuaire à 10 heures exactes.

Le cercueil fut porté jusqu'au char funèbre par S. E. Haïri Pacha, commandant par intérim du III^e corps d'armée, S. E. le 1^{er} général de division Hassan Pacha, S. E. Jacques Pacha, le major Ali bey, MM. Charles Allatini, Privé Moïse Misrachi, Moïse Morpurgo, Alfred Misrachi, Mario Fernandez, A. Béja et Edmondo Fernandez.

Une centaine d'ouvriers du moulin marchaient devant le corbillard, portant les nombreuses couronnes envoyées par les amis de la famille.

Arrivaient dans l'ordre suivant : une délégation des pompiers de la ville, un détachement d'infanterie, une escouade de gendarmerie, des agents de police et municipaux, les élèves des écoles des garçons et de filles de l'Alliance israélite, du Talmud Thora, des écoles italienne, grecque, bulgare et serbe, le corps rabbinique, etc, etc.

Immédiatement après le char funèbre, qui disparaissait littéralement dans les fleurs, suivaient : M. Édouard Allatini, frère du défunt, dont la douleur faisait peine à voir, les autres membres de la famille conduisant le deuil ; LL. EE. le gouverneur général, le muchir ad intérim Haïri Pacha, plusieurs officiers supérieurs, le corps consulaire, Son Em, le Grand Rabbin, les membres du conseil communal Israélite, les comités locaux de l'Alliance, de Bikour Holi, de la Société de Bienfaisance Italienne, des diverses institutions de bienfaisance et autres, les chefs de diverses administrations, les notables de toutes les communautés orthodoxes et catholiques, etc., etc.

Par égard pour le défunt, les établissements de quelques administrations sont restés fermés durant toute la matinée de vendredi.

Détail touchant : pendant la cérémonie des obsèques, les cloches des églises sonnèrent le glas. Le cortège longeant la rue des campagnes, traversa le boulevard Hamidié et se dirigea vers le cimetière israélite où les restes mortels furent inhumés dans le caveau de la famille Allatini.

Le *Journal de Salonique* s'associe au deuil général et présente à la famille éplorée, l'expression de ses respectueuses condoléances.

[Discours].

NÉCROLOGIE

(*La Vedette* (Marseille), 26 octobre 1901)

Nous enregistrons avec peine la mort de M. Alfred Allatini, l'honorable administrateur délégué de la Société Ottomane industrielle et commerciale de Salonique, et beau-père de M. Jules D'Galula ¹.

[Toutes les ressources disponibles vont à l'armée]

par Viator

(*Le Figaro*, 14 février 1903)

Constantinople, 9 février.

[...] L'avance de 1 million 700.000 francs environ qui vient d'être faite par la Régie des tabacs a servi aussitôt à payer MM. Allatini, marchand de farines à Salonique, fournisseurs de l'armée.

SOCIÉTÉ ANONYME OTTOMANE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE SALONIQUE

(*Le Journal des chemins de fer*, 18 février 1905)

Cette société, dont les actions seront introduites lundi prochain sur le marché en banque au cours de 165 fr., a été fondée en vertu de l'iradé de S. M, I. le Sultan, en date du 16 mars 1897.

Elle a eu comme premier objet l'exploitation du moulin à vapeur cédé par la maison Fratelli Allatini, sis à Salonique, au bord de la mer. MM. Allatini s'occupaient déjà de cette industrie depuis 1857 et, pendant de longues années, ils étaient associés avec MM. Darblay, les grands industriels de France. En 1898, MM. Fratelli Allatini ont également cédé à la société leur briqueterie-tuilerie sise à Salonique, dans le faubourg Caragatch.

Au mois d'août 1898, le moulin a été complètement détruit par un incendie. Malgré ce sinistre, la société, pénétrée de la nécessité de ne pas interrompre ses rapports avec sa vaste clientèle, a décidé de recourir immédiatement à l'importation de farines de l'étranger, notamment de Marseille, où des moulins ont été pris en location, en vue de continuer à desservir la place de Salonique et ses nombreuses agences. D'autre part,

¹ Jules Galula (Marseille, 1874-Marseille, 1926) : importateur tunisien à Marseille. Marié en 1901, à Marseille, à Anna Allatini, fille d'Alfred Allatini (1850-1901) — frère d'Édouard et administrateur délégué de la Société ottomane industrielle et commerciale de Salonique — et d'Adèle Allatini (sœur de Guido). Administrateur de sociétés, administrateur délégué des Huileries du Maghreb. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Huileries_du_Maghreb.pdf

elle a pris de suite ses dispositions dans le but de procéder à la reconstitution de l'établissement incendié. À cet effet, feu M. Alfred Allatini, qui a été l'âme de cette entreprise, s'est rendu en Occident pour étudier de près les installations meunières les plus récentes et les plus perfectionnées. Après une étude approfondie de quelques mois et secondé par les conseils de personnes très compétentes en la matière, entre autres MM. Darblay père et fils de Paris, il a établi définitivement les plans de reconstruction. Celle-ci, commencée en décembre 1898, a été achevée au mois d'août 1900.

Le nouvel établissement peut être considéré comme un modèle du genre il est incontestablement le moulin le plus perfectionné et le plus vaste de l'Empire ottoman, et peut rivaliser avec les installations similaires les plus modernes d'Occident. Il a six et contient 39 appareils à cylindres, une machine à vapeur Piguet de 300 chevaux de force, deux machines à vapeur Farcot de 150 chevaux de force chacune, six chaudières, une dynamo de 150 ampères pour l'éclairage électrique, etc., etc. Des ateliers» mécaniques et de meunerie sont annexés au moulin pour toutes les réparations nécessaires.

De vastes entrepôts, pouvant contenir 70.000 quintaux métriques de blé et de farines, ont été également construits dans l'enceinte du moulin.

*
* *

La briqueterie-tuilerie est installée sur un terrain mesurant 45.000 mètres carrés ; elle possède un outillage aussi complet que perfectionné et dispose, pour la dessiccation de ses produits, de deux grandes bâtisses à trois étages, ainsi que de sept autres hangars. Elle dispose également de deux fours des meilleurs systèmes à feu continu.

Cette industrie consomme annuellement 16.000 mètres cubes d'argile, qu'elle retire de ses propres carrières, sises à une demi-heure de distance de l'usine. Les carrières en question, de très grande étendue, ont de fortes réserves d'argile pouvant subvenir pendant un nombre considérable d'années aux besoins de la briqueterie.

*
* *

D'après ses statuts, la Société anonyme ottomane a le droit d'exploiter en les achetant, les créant ou les louant, tous autres établissements industriels ou agricoles, ou s'intéresser à ceux-ci de passe avec les administrations gouvernementales ou particulières, sociétés ou tous autres particuliers, tous marchés et opérations; généralement, de s'intéresser ou faire toutes sortes d'opérations, commerciales ou industrielles, pour propre compte ou à la commission.

Son capital initial était de 2.500.000 fr., divisé en 25.000 actions de 100 fr. chacun.

En juin 1898, à la suite de l'annexion de la briqueterie, le capital social a été porté à 3.000.000 fr. par l'émission de 5.000 nouvelles actions.

En outre, en novembre 1900, la Société a émis pour 1.000.000 de francs d'obligations 5 % de 500 fr. l'une, remboursables en vingt ans, et en vue de faire face aux débours supplémentaires nécessités par la reconstruction du moulin et l'agrandissement de la briqueterie.

La Société anonyme ottomane est la seule société anonyme en Turquie qui, aux termes du firman obtenu, a le droit de faire inscrire ses propriétés en son propre nom.

Les actions de la Société ottomane industrielle et commerciale de Salonique, qui ont été introduites cette semaine à la Bourse, se sont négociées de 164 à 165. Cette société a été fondée en 1897 pour l'exploitation d'un moulin cédé par la maison Allatini, de Constantinople, avec un capital de 2.500.000 fr. divisé en 25.000 actions de 100 francs. Il existe, en outre, 1.000 parts de fondateurs auxquelles sont attribués 20 % des bénéfices, après prélèvement de 10 % pour la réserve et attribution d'un intérêt de 5 % aux actions. Le capital de la société a été porté à 3 millions de francs en 1898 pour l'acquisition d'une briqueterie-tuilerie sise à Salonique et cédée également par la maison Allatini ². Il a été émis en outre, en 1900, pour 1 million de francs d'obligations 5 %. Le moulin, détruit par un incendie en 1898, a été complètement reconstruit avec tous les perfectionnements modernes. Il contient 39 appareils à cylindres actionnés par 3 machines à vapeur d'une puissance totale de 800 chevaux, et des entrepôts pour 70.000 quintaux de blé et de farine.

Ce moulin transforme en moyenne 470.000 quintaux de blé par an. La briqueterie, installée sur un terrain de 45.000 mètres carrés, possède de vastes hangars et deux fours à feu continu. Cette industrie consomme annuellement 16.000 mètres cubes d'argile qu'elle retire de ses propres carrières.

D'après le dernier rapport présenté à l'assemblée générale du 12 mai 1904, les bénéfices de l'exercice 1903 ont atteint 22.208 liv. t., sur lesquelles il a été prélevé 3.500 liv. t. pour amortissements industriels et 1.443 liv. t. pour amortissement d'obligations. Le solde disponible a permis la distribution d'un dividende total de 10 % aux actions. On estime que les résultats du dernier exercice seront légèrement supérieurs, mais que le dividende sera le même, c'est-à-dire de 10 fr. par action.

SOCIÉTÉ ANONYME OTTOMANE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE SALONIQUE
(*Le Journal des chemins de fer*, 11 mars 1905, p. 184)

À l'époque de la transformation en société anonyme des industries meunières et céramiques appartenant à MM. Fratelli Allatini, les établissements qui en faisaient l'objet étaient déjà dans un état très prospère. En effet, les produits fournis par ces usines étaient depuis longtemps connus et appréciés dans tout l'Empire ottoman ; de nombreuses agences fonctionnaient tant pour l'achat des blés que pour le placement des farines et des produits céramiques, et une vaste et fidèle clientèle assurait l'écoulement régulier de ces articles. Les résultats obtenus sous la gestion de la nouvelle société ont continué d'être satisfaisants et rémunérateurs. Le dividende de l'année 1897 a été de 9 1/2 %. Pour les années 1898 à 1903, il a été payé un dividende de 5 %, mais il y a lieu de considérer que, pendant toute cette période, l'industrie meunière a été fortement entravée par l'incendie du moulin et le chômage très prolongé qui en est résulté, car, indépendamment du temps perdu pour la construction du nouveau moulin, elle a dû aussi subir les conséquences des difficultés inhérentes à la mise en marche de toute nouvelle grande installation. En outre, pendant cette même période, des travaux importants d'un premier agrandissement, effectués à la briqueterie ont aussi provoqué un ralentissement dans la production de cette usine.

En revanche, pendant l'année 1903, ces deux industries ont pu reprendre leur complet essor et les résultats obtenus ont permis de distribuer un dividende de 10 %. En dehors des dividendes payés pour les années 1897 à 1903, la société a pu effectuer les prélèvements ci-après sur les bénéfices présentés par ces sept exercices :

² Plus précisément Carlo Allatini, propriétaire de la fameuse villa Allatini de Salonique, dans laquelle fut enfermé de 1909 à 1912 le sultan Abdul Hamid et qui abrite la préfecture depuis 1979.

145.000 fr. pour la réserve statutaire ;

218.000 fr. passés au crédit du fonds d'amortissement des établissements industriels.

Il faut aussi noter que les obligations émises par la société pour 1 million de francs lors de la reconstruction du moulin sont amortissables dans le terme assez court de 20 ans dont 5 expirent déjà cette année et le service d'amortissement de ces obligations constitue une réserve en faveur des actionnaires qui, à l'expiration du délai d'amortissement, verront augmenter leur bénéfice d'environ 80.000 fr.

Faisons enfin remarquer que cette société a fait déjà une sérieuse concurrence aux produits similaires étrangers et que, le jour où l'augmentation des droits de douane sur les produits d'importation, déjà décidée en principe, viendra à être mise en application, les produits indigènes auront un avantage encore plus marqué.

Le résultat de l'exercice 1904 promet d'être très satisfaisant et, selon toute probabilité, la société sera en mesure de distribuer un dividende de 10 %, tout en faisant des prélèvements assez importants pour augmenter ses réserves ordinaires et extraordinaires.

Société ottomane, industrielle et commerciale de Salonique
(*Le Temps*, 20 mars 1905)

La Société ottomane industrielle et commerciale de Salonique est négociée depuis quelque temps sur le marché en banque aux environs de 171.

Cette société a été fondée en vertu de l'iradé de S. M. I. le sultan, en date du 16 mars 1897, par MM. Allatini, Morpurgo, Misrachi.

Elle a pour objet :

a) D'exploiter le moulin mû par la vapeur, sis à Salonique, connu sous le nom de « Moulin Allatini » ; de faire toutes les opérations commerciales et industrielles qui se rattachent à l'exploitation du moulin ;

b) D'exploiter, en les achetant ou les louant, tous autres établissements industriels ou agricoles, ou de s'intéresser à ceux-ci ;

c) De passer avec les administrations gouvernementales, ou autres, tous marchés et opérations ;

d) De s'intéresser ou de faire toute sorte d'opérations commerciales ou industrielles pour son propre compte ou à commission.

La durée de la société est fixée à cinquante années, sauf les cas de dissolution anticipée pour un motif quelconque ou de prorogation.

Le moulin, lisons-nous dans les documents publiés au sujet de cette affaire, peut être considéré comme un modèle du genre.

Le capital initial de la société était de 2.500.000 fr., divisé en 25.000 actions de 100 fr. chacune.

En juin 1898, à la suite de l'annexion d'une briqueterie, le capital social a été porté à 3.000.000 fr. par l'émission de 5.000 nouvelles actions.

En outre, en novembre 1900, la société a émis pour 1.000.000 d'obligations 5 % de 500 fr. l'une, remboursables en vingt ans, en vue de faire face aux débours supplémentaires nécessités par la reconstruction du moulin et l'agrandissement de la briqueterie.

Le moulin transforme en moyenne 470.000 quintaux métriques de blé par an.

Les blés moulus proviennent de Salonique, Kossovo et Monastir. Les transports s'effectuent par voie ferrée. Dans les années de récolte déficitaire, la société complète ses approvisionnements en blés par des achats dans les ports de la mer de Marmara et dans le vilayet d'Andrinople.

La briqueterie-tuilerie adjointe au moulin produit annuellement 3 millions de tuiles, 4 millions de briques et maints autres produits céramiques.

La demande pour ses produits céramiques augmentant de jour en jour, la société a décidé d'agrandir son usine, afin de donner à cette industrie toute l'extension dont elle est susceptible. Elle pourra, les travaux achevés, porter sa production annuelle à 4.500.000 tuiles et 5.500.000 briques.

Les résultats de l'exercice 1903 sont, en résumé, les suivants (en liv. tq.) :

Bénéfice réalisé par le moulin	18.925 33 37
Bénéfice réalisé par la briqueterie	3.282 65 05
Total	22.208 10 02

Sur ce bénéfice, on a prélevé 3.500 liv. tq. pour être portées au crédit du fonds d'amortissement des établissements industriels.

Sur le solde de liv. t. 18.708 10 or, on a prélevé :

1.43 75 pour l'amortissement de 66 obligations

10 % de 17.264.35 02 pour la réserve statutaire

5 % du capital, soit 6.562 50

Sur l'excédent : 20 % aux fondateurs, 10 % aux administrateurs.

Il est ainsi resté un solde de 6.825 08 05, y compris le reliquat des exercices précédents. Ce qui a permis de payer un dividende supplémentaire de 5 % aux actions et de reporter à nouveau 262 58 05.

Le dividende entier de l'exercice 1903 a été ainsi de 10 francs.

Sté industrielle et commerciale de Salonique
(*Le Journal des finances*, 29 avril 1905)

Les actionnaires, réunis en assemblée générale le 10 avril, ont voté une répartition de fr. 10 par action, payable actuellement.

Édouard ALLATINI, président

Né à Salonique (Turquie), le 29 nov. 1840.
Petit-fils de Lazare Allatini et d'Anna Morpurgo.
Fils de Darius Allatini, administrateur du Moulin de Salonique (1884-1889),
www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Moulin_de_Salonique.pdf
et de Anna Fernandez.
Marié à Annette Allatini.

Vice-président de la Banque de Salonique (1888).
www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Banque_de_Salonique.pdf
Président des Mines de Kassandra.
www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Mines_de_Kassandra.pdf
Fondateur d'Allatini et Cie, Saïgon (1894).
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Allatini_&_Cie-Saigon.pdf
puis de la Cie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient (1909).
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/CCNEO.pdf

Chevalier de la Légion d'honneur.
Décédé à Paris VII^e, rue de La-Bourdonnais, 42, le 2 mars 1913.

Société ottomane, industrielle et commerciale de Salonique
(*Manuel des sociétés anonymes fonctionnant en Turquie*
par E. Puech (Banque impériale ottomane)
3^e édition, Constantinople, 1906, pp. 228-230)

.....
Voici les bénéfices nets réalisés par la société depuis 1899 (en Ltq) :

Ex.	Bénéf. net farines	Bénéf. net briqueterie	Total
1899	3.584	3.001	6.585
1900	4.410	2.889	7.299
1901	8.494	2.699	11.193
1902	7.651	2.283	9.934
1903	18.925	3.283	22.208
1904	16.722	4.365	21.087

Les répartitions faites aux actionnaires et aux fondateurs ont été les suivantes (en Ltq) :

Ex.	Aux actions	Aux parts de fondateur
-----	-------------	---------------------------

		Ps. or
1898*	5 %	15.71
1899*	5 %	15.71
1900	5 %	15.71
1901	5 %	10.20
1902	5 %	4.35
1903	10 %	179 1/2
1904	10 %	184 3/4

(*) Les répartitions concernant les deux premiers exercices ont été faites en 1900 sur les bénéfices réservés.

Année sociale : 1^{er} janvier au 31 décembre.

Assemblée générale dans le courant des six premiers mois. Y assistent tous les porteurs d'au moins 100 actions.

Conseil d'administration composé de 5 à 12 membres devant être chacun propriétaire de 100 actions inaliénables pendant la durée de ses fonctions.

Le conseil se compose actuellement comme suit :

MM. Édouard Allatini, président ;

Hugo Allatini, vice-président ;

Lazare Allatini ³ ;

Charles Allatini ;

Guido Allatini ⁴ ;

Isaac Fernandez ⁵ ;

Alfred Misrachi ;

Moïse Morpurgo ;

E. Salem ⁶ ;

Henri Misrachi.

Commissaire des comptes : MM. J. Misrachi et B. Fleischer.

Société ottomane, industrielle et commerciale de Salonique

(*Gil Blas*, 4 avril 1906)

(*Le Capitaliste*, 5 avril 1906)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société ottomane, industrielle et commerciale de Salonique a eu lieu le 30 mars, à Salonique, sous la présidence de M. Ed. Allatini, président du conseil.

³ Lazare Allatini : neveu de Darius Allatini. Administrateur de la Banque de Salonique (?-1908).

⁴ Guido Allatini (Thessalonique, 1854-Marseille, 1922) : fondateur d'Allatini et Cie, à Saïgon (1894). Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Allatini_&_Cie-Saigon.pdf

⁵ Isaac Fernandez : ingénieur E.C.P., banquier à Constantinople, administrateur de la Banque de Salonique (1898-1929), président des Mines de Kassandra et des Mines de Balia-Karaidin, administrateur des Mines de Karassou.

⁶ Emmanuel Salem, avocat, attaché commercial de la Banque de Salonique dès sa fondation (1888), administrateur en 1891, administrateur délégué en 1918. On le retrouve au conseil des Eaux de Salonique, des Tramways de Salonique, de la Société ottomane industrielle et commerciale de Salonique des Mines de Kassandra, de la Banque française de Syrie et du Damas-Hamah et prolongements. Avis de décès : *Le Figaro*, 2 mars 1940.

Les comptes qui lui ont été présentés pour l'exercice 1905 se soldent par un bénéfice net de liv. tq. 19.087 30, permettant la distribution d'un dividende de 10 % aux actions.

Après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires, l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° Conformément à la proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 1905, ainsi que la répartition du bénéfice net, et fixe le dividende à fr. 10 (Pre or 43 30/40) par action et Pre or 183 06/40 par part de fondateur ;

2° L'assemblée approuve la proposition du conseil d'administration d'émettre 250.000 fr. d'obligations de 500 fr. chacune remboursables dans 15 ans et les céder à MM. Fratelli Allatini ;

3° L'assemblée donne faculté au conseil d'administration de solliciter du gouvernement impérial l'autorisation d'augmenter le capital social d'autres fr. 2.000.000 ;

4° La valeur des jetons de présence ces membres du conseil d'administration est fixée à fr. 20 par jeton, pour l'exercice 1906 ;

5° L'assemblée générale ratifie la nomination de M. Ernest Fenandez comme membre du conseil d'administration.

Elle réélit : MM. Charles Allatini et Édouard Allatini, membres du conseil d'administration, et MM. B. Fleischer et J. Misrachi, commissaires pour un an.

SOCIETE ANONYME OTTOMANE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
DE SALONIQUE (Anciens Établissements Allatini).

11^e assemblée générale ordinaire du 15 mars 1908.
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 mars 1908)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons convoqués aujourd'hui en assemblée générale ordinaire, pour vous rendre compte de notre gestion pendant l'année 1907 et soumettre à votre approbation le bilan de cet exercice.

Moulin. — L'approvisionnement des blés nécessaires à cet établissement a fait l'objet constant de nos soins au cours de l'année qui vient de s'écouler ; il ne s'est pas opéré sans difficultés, vu les résultats désastreux des révoltes dans notre province et la forte hausse qui s'est produite sur cet article chez nous, comme partout ailleurs. Nous avons dû recourir à l'importation des blés étrangers pour couvrir nos besoins, mais il ne nous a pas été toujours possible d'effectuer nos achats d'une manière régulière, ce qui nous a parfois obligés de ralentir notre production.

Le moulin a transformé du 1^{er} janvier au 31 décembre 32.863.743 socques, soit 421.330 quintaux métriques de blé. Le résultat de la mouture a été le suivant (ocques) :

Farines	24.166.428, soit 73,53 %
Sons	6.780.885, soit 20,63 %
Criblures	1.463.068, soit 4 45 %
Déchet	453.362 soit 1,39 %
	32.863.743, soit 100 %

Ces produits ont trouvé un écoulement facile, tant sur place que dans les autres villes de l'empire ottoman, ainsi qu'à l'étranger . Nos ventes pendant l'exercice 1907 se sont élevées à :

27.080.266 socques pour les farines et 8.718.104 ocques les sons et criblures.

Elles nous ont laissé un bénéfice net de :

15.086 livres turques 69 08

100 40

Il nous est agréable de vous annoncer que les chaudières à haute pression et la machine à vapeur à triple expansion achetées de la maison Franco Tosi de Legnano pour notre moulin, fonctionnent depuis le mois de septembre écoulé à notre entière satisfaction et nous permettent de réaliser une sensible économie sur le combustible.

Briqueterie. — La marche de cet établissement a été normale et satisfaisante pendant l'exercice de 1907. Les nouveaux séchoirs que nous y avons construits, l'installation d'une ligne Decauville reliant les carrières d'argile à l'usine, rendent le travail plus facile et la production plus régulière.

Nous avons fabriqué en 1907 :

3.460.000 tuiles et 5.100.000 briques et articles divers.

Nos produits céramiques continuent d'être très appréciés, ce qui nous permet de placer toute notre production.

Nos ventes en 1907 ont été de :

3.360.000 tuiles et 4.200.000 bisques et articles divers.

Nous avons réalisé dans cette industrie un bénéfice net de :

Livres turques 9.004 04 25

100 40

Résultats généraux. — Ils se résument ainsi (Ltq) :

Bénéfice présenté par le moulin 15.086 69 08

Bénéfice présenté par la briqueterie 9.004 04 25

24.090 73 33

Nous jugeons opportun de prélever sur cette somme 3.000 00»
à être passées au crédit du fonds d'amortissement des établissements industriels, et de considérer le solde de 21.090 73 33
Sur ce bénéfice de 21.090 73 33
il y a lieu de prélever pour l'amortissement de 106 obligations, 53.000 fr. 2.318 75
00

18.771 98 33

Il y a lieu de prélever en outre, d'après l'art. 36 des statuts :

1° 10 % pour la réserve statutaire : 1.877 19 30

2° Intérêts de 5 % sur 3.000.000 fr. Capital, 150.000 francs 6.562 50 » 8.439 69 30

et d'attribuer sur cet excédent, de 10.332 29 03

20 % aux fondateurs : 2.066 45 30

10 % aux administrateurs : 1.033 22 10 3.099 68 00

7.232 61 03

Reliquat des exercices précédents 112 36 18
7.344 97 21

Nous vous proposons de payer un dividende supplémentaire de 5 %, soit 150.000 francs 6.562 50 00

et de reporter à nouveau le solde de 782 47 21

Si vous acceptez nos propositions, le coupon n° 11 de nos actions sera payable le 20 mars a. c. par 10 francs (piastres or 43 3/4) et le coupon n° 11 des parts de fondateur par piastres or 206,25/40. Nos réserves seront établies comme suit :

Réserve statutaire 12.836 47 14

Amortissement de 542 obligations 271.000 11.856 25 00

Fonds d'amortissement des établissements industriels 16.500 00 00
41.192 72 14

Administrateurs commissaires. — Conformément au roulement statutaire, les administrateurs dont le mandat expire cette année sont :

Messieurs Is. Fernandez et Alfred Misrachi.

Vous avez à nommer deux administrateurs en remplacement des deux sortants qui sont cependant rééligibles.

Veillez procéder aussi à la désignation de nos commissaires pour l'exercice 1908. ainsi qu'à la fixation de la valeur des jetons de présence des membres du conseil d'administration.

Nous ne saurions terminer cet exposé sans adresser au gouvernement impérial ainsi qu'à son Magnanime Souverain, l'expression de notre plus vive reconnaissance pour l'appui bienveillant qu'ils n'ont cessé d'aborder à nos entreprises industrielles.

.....

NÉCROLOGIE

Charles Allatini

(*Le Temps*, 16 mai 1910)

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Charles Allatini, décédé à Rome dans sa 59^e année.

Le défunt était le père de Mmes Jules Perquel⁷ et Armand Quittner.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Société ottomane, industrielle et commerciale de Salonique
(*Manuel des sociétés anonymes fonctionnant en Turquie*
par E. Puech (Banque impériale ottomane)
5^e édition, Constantinople, 1911, pp. 277-279)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Édouard Allatini, président ;

Hugo Allatini, vice-président ;

Lazare Allatini ;

Charles Allatini ;

⁷ Jules Perquel : voir en partie AOF : Mines de la Haute-Guinée, Mines de Siguiri, Minière de Koba-Balato.

Guido Allatini ;
 Isaac Fernandez ;
 Joseph Misrachi ;
 Moïse Morpurgo ;
 Léopold Kohn ;
 Henri Misrachi.
 Saïl Amar.
 Commissaire des comptes : MM. E. Maulwurf et H. Mosseri.

Voici les bénéfices nets réalisés par la société depuis 1899 (en Ltq) :

Ex.	Bénéf. net farines	Bénéf. net briqueterie	Total
1905	16.074	5.013	21.087
1906	7.302	6.519	13.821
1907	15.087	9.004	24.091
1908	2.964	7.004	9.968
1909	—	—	12.935

Les répartitions faites aux actionnaires et aux fondateurs ont été les suivantes (en Ltq) :

Ex.	Aux actions	Aux parts de fondateur
		Ps. or
1905	10 %	183
1906	7 %	77 1/4
1907	10 %	206 1/4
1908	5 %	—
1909	6 %	27 1/2

NÉCROLOGIE
 Édouard Allatini
 (*Le Temps*, 4 mars 1913)

Les obsèques de M. Édouard Allatini, avenue de La Bourdonnais, 42, se feront demain mardi. Réunion à trois heures et demie, à la porte principale du cimetière du Père-Lachaise. Ni fleurs ni couronnes. De la part des familles Allatini, Paul David, Édouard Bernheim ⁸, Adolphe Bloch, Fernandez et Milhaud.

Société ottomane, industrielle et commerciale de Salonique

⁸ Édouard Bernheim : marié à Béatrice Allatini.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 1913
(Recueil des assemblées générales, 1913)

PRÉSENTATION

Société anonyme ottomane constituée en 1898 pour une durée de 50 ans.

Capital : 3 millions de francs, divisé en 30.000 actions de 100 francs, inscrites à la cote du Syndicat des banquiers en valeurs au comptant, ainsi que 2.000 obligations de 500 fr. 5 % qui ont été émises en 1900, remboursables de 1901 à 1920.

La capital-obligations s'élève au total à 1.600.000 fr., dont 560.000 fr. amortis.

Derniers cours cotés au 15 novembre 1913 :

Actions fr. 69.

Obligations (cote du 29 juin 1911) 495.

Répartition des bénéfices : sur les bénéfices nets annuels, il est prélevé : 1° 5 % pour la réserve légale, et ce jusqu'à concurrence du dixième du fonds social ; 2° somme nécessaire pour distribuer aux actions 5 % de leur montant libéré. L'excédent est ensuite réparti 20 % aux fondateurs, 10 % aux administrateurs, et 70 % aux actions, à titre de dividende complémentaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Édouard Allatini, président ;

M. Hugo Allatini, vice-président ;

Lazare Allatini, Guido Allatini, Is[aac] Fernandez, Moïse Morpurgo, Joseph Misrachi, Saül Amar, Hugo Mosseri, Halet Selim, Achille Bloch⁹, Félix Valensi, Darius Allatini.

Commissaires : MM. E. Maulwurf, D[ino] Fernandez.

Service financier à Paris : Société marseillaise, 4, rue Auber.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Conformément à nos prescriptions statutaires, nous vous avons convoqués aujourd'hui en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte de notre gestion pendant l'exercice 1912 et soumettre à votre approbation le bilan de cet exercice. Nous ne saurions toutefois procéder à l'exposé de nos opérations sans réitérer l'expression de nos plus vifs regrets pour le décès de notre président bien aimé, M. Édouard Allatini, survenu le 2 mars 1913. Nous vous prions, Messieurs, de vous associer à nous pour rendre un hommage ému et reconnaissant à la mémoire du vénéré défunt.

Moulin. — La marche normale de cet établissement a été constamment entravée par les circonstances défavorables qui se sont produites au cours de l'exercice 1912. La récolte en blés indigènes ayant été fortement déficitaire, nous avons dû couvrir la presque totalité de nos besoins par l'importation de blés étrangers dont les achats ont été souvent difficiles et onéreux. Nous avons été, partant, obligés de travailler toute l'année sur des bases très réduites.

D'autre part, la concurrence toujours très active des farines venues de l'étranger a rendu bien laborieux le placement de nos produits qui n'a pu s'opérer que par des concessions généreuses sur les prix de vente.

Le moulin a transformé du 1^{er} janvier au 31 décembre,

Ocques 18.337.290, soit quinquante-trois métriques 235.093 de blé.

Le résultat de la mouture a été le suivant :

⁹ Achille Bloch : marié à Anna Allatini ; président de la CCNEO.

	Ocques	%
Farines	14.191.151	77,39
Sons	3.281.098 1/2	17,89
Criblures	736.298	4,02
Déchets	128.742 1/2	0,7
	18.337.299	100

Nos ventes se sont élevées à :
16.244.233 ocques pour les farines ;
3.997.369 1/2 ocques pour les sons et criblures.

Briqueterie. — Au cours de l'exercice 1912, l'exploitation de cette usine a été poursuivie dans des conditions normales et satisfaisantes. La vente des produits fabriqués, qui avait été très active jusque vers fin septembre, a subi un ralentissement sensible dans les derniers mois de l'année écoulée et au commencement 1913 du fait de l'arrêt presque complet des travaux de construction provoqué par les événements politiques. Toutefois, à l'approche de la belle saison, les affaires ont repris, surtout en tuiles, cet article ayant fait l'objet des demandes suivies pour les différentes localités de nos provinces et les îles de la mer Égée.

Nous avons fabriqué en 1912 :

4.700.000 tuiles
6.200.000 briques et articles divers,

et vendu :
3.600.000 tuiles
4.100.000 briques et articles .divers.

Résultats généraux. — Malgré les circonstances défavorables et anormales dans lesquelles s'est déroulé l'exercice 1912, nous sommes heureux de pouvoir vous présenter un compte de Profits et pertes qui, après amortissement de tous les frais, se solde par un bénéfice net de ltq. 11.571 41 06

y compris le report de l'exercice 1911.

Sur ce bénéfice, il y a lieu de prélever pour l'amortissement de 189 obligations f r .
94.500

4.134 37 20

montant disponible ltq (livres turques) 7.437 03 26

que nous vous proposons, Messieurs, de reporter à nouveau et nous espérons que dans l'intérêt de notre société, vous approuverez cette mesure de prudence. Notre proposition est motivée par le fait que nous ignorons encore les modifications que la guerre a pu apporter dans la situation de nos débiteurs, consommateurs en détail de nos farines.

Nous pensons, par conséquent, que vous partagerez notre sentiment de prévoyance qui nous est aussi dicté par la situation financière actuelle.

Administrateurs, commissaires. — M. Henri Misrachi a dû décliner dernièrement ses fonctions d'administrateur par suite de ses absences fréquentes et prolongées de Salonique. C'est avec regret que nous nous sommes séparés de ce collègue et lui exprimons tous nos remerciements pour le concours qu'il nous a prêté. Dans le courant de l'année, nous avons coopté comme membres du conseil d'administration, MM. Achille Bloch, Félix Valensi et Darius Allatini et nous soumettons ces nominations à votre

ratification. Conformément au roulement statutaire, les administrateurs dont le mandat expire cette année sont MM. Joseph Misrachi et Saül Amar. Vous avez à nommer deux administrateurs en remplacement des deux sortants qui sont cependant rééligibles. Veuillez procéder aussi à la désignation de nos commissaires pour l'exercice 1913 ainsi qu'à la fixation de la valeur des jetons de présence des membres du conseil d'administration.

Bilan au 31 décembre 1911 (Ltq.)

ACTIF		
Moulin :		
Coût de l'établissement industriel du moulin	109.680 80 85	
Machine et chaudières Tosi	10.958 89 20	
Silos, élévateur et port-abri	7.256 34 25	
Matériel maritime (remorqueur, drague, clapet, mahones, chalands)	3.381 01 25	
		131.277 06 15
Immeubles divers		5.811 07 10
Caisse		509 77 10
Compte chevaux et charrettes		749 27 20
Approvisionnements divers		2.918 87 20
Mobilier et matériel agences		213 88 30
Matériel de sacs vides		3.974 51 00
Approvisionnement de charbon		1.170 83 20
Existence de blés		870 81 10
Existence de farines, sons et criblures		5.617 04 05
Débiteurs pour farines		25.748 38 05
Débiteurs divers		12.524 81 25
Effets en portefeuille		10.524 42 10
Obligations à placer		12.208 12 20
Participation dans briqueterie Pacha Bagiché :	1.282 20 00	
Participation dans un atelier mécanique :	1.985 73 25	3.268 02 25
Comptes transitoires		2.252 82 20
Briqueterie :		
Coût de l'établissement industriel de la briqueterie :	67.655 00 20	
Ligne Decauville et débarcadère :	5.204 79 35	
Terrains argileux :	5.600 15 00	78.459 95 15

Existence de produits céramiques :	16.405 20 20	
Existence d'argile :	1.871 87 00	
Approvisionnement de charbon :	522 87 00	
Débiteurs divers :	4.301 08 10	23.101 02 30
Total		<u>321.290 72 10</u>
PASSIF		
Capital versé	fr. 3.000.000	131.250
Obligations	fr. 1.600.000	
A déduire :		
1.120 obligations amorties	560.000	45.500
Amortissement des obligations	fr. 1.040.000	24.500 00
Fonds d'amortissement des établissements industriels		18.500 00
Réserve statutaire		15.154 98 24
Créditeurs divers		73.867 26
Obligations à rembourser		21 78 00
Dividende à payer		83 64 30
Coupons d'obligations à payer		841 63 30
Profits et pertes		11.571 41 06
Total		<u>321.290 72 10</u>

Compte de Profits et pertes (Ltq.)

DEBIT	
Frais généraux	11.386 61 05
Intérêts	8.836 9115
Solde créditeur	1.1.5714106
Total	<u>31.794 93 26</u>
CREDIT	
Reliquat de bénéfice des exercices précédents Ltq	139 78 01
Bénéfice brut présenté par l'exploitation du moulin et de la briqueterie pendant l'exercice 1912	31.655 15 25
Total	<u>31.794 93 26</u>

Rapport des commissaires
Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été conféré par votre assemblée générale ordinaire du 5 juillet 1912, nous avons procédé à l'examen des livres et comptes de la Société anonyme ottomane industrielle et commerciale de Salonique, clôturés au 31 décembre 1912.

Nous avons l'honneur de vous informer, Messieurs, que la vérification desdits documents n'a donné lieu à aucune observation de notre part et que nous avons constaté leur parfaite concordance avec le bilan arrêté au 31 décembre 1912

Nous nous permettons en conséquence, de vous proposer de donner décharge à votre conseil d'administration pour la gestion de l'exercice finissant le 31 décembre 1912 et d'approuver le bilan qui vous est soumis.

Salonique, le 24 juin 1913.

E. MAULWURF, Dino FERNANDEZ.

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 1912 et décide de reporter à nouveau le solde bénéficiaire du compte Profits et pertes s'élevant, après prélèvement de ltq. 4.134 37 20, pour l'amortissement de 189 obligations, à ltq. 7.437 03 26.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La valeur des jetons de présence des membres du conseil d'administration est fixée à fr. 20 par jeton pour l'exercice 1913.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ratifie, la nomination de MM. Achille Bloch, Félix Valensi, Darius Allatini comme membres au conseil d'administration.

Elle réélit MM. Joseph Misrachi, Saül Amar, membres du conseil d'administration, et nomme MM. E. Maulwurf, Dino Fernandez, commissaires pour l'exercice 1913 et M. Gino Fernandez, commissaire suppléant pour le même exercice.

NÉCROLOGIE

Darius Allatini

(*Le Temps*, 5 juillet 1920)

Aujourd'hui ont eu lieu à Paris, dans la plus stricte intimité, les obsèques de M. Darius Allatini.

De la part de Mme Édouard Allatini, de M. et Mme Paul David, de M. et Mme Éric Allatini.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE SALONIQUE

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 2 septembre 1919)

Cette société, qui exploite à Salonique un moulin à vapeur, des usines de concassage de grain, des boulangeries et une briqueterie, a bénéficié depuis 1915 de la présence, dans la région, des corps expéditionnaires alliés, auxquels elle a fait de grosses fournitures. Ses bénéfices ont passé successivement de 503.307 fr. en 1916 à 1.108.373 95 en 1917 et à 1.970.086 dr. 30 en 1918. Pour ce dernier exercice, les comptes ont été arrêtés en drachmes, la société ayant pris la nationalité hellénique

depuis l'année dernière et ayant supprimé de sa raison sociale le mot « ottomane » qui y figurait précédemment.

Une autre modification importante est survenue à la suite des décisions prises par une assemblée extraordinaire tenue le 28 décembre dernier : le capital social a été porté de 3 à 4 millions de francs ou drachmes, par la création de 10.000 actions nouvelles de 100 fr. Sur ces 10.000 actions, 4.000 ont été affectées au rachat des 1.000 parts de fondateurs existantes et 6.000 ont été distribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle par 5 actions anciennes. Les 4.000 premières ont été couvertes au moyen d'un prélèvement de 400.000 fr. sur les bénéfices de 1918, qui se sont ainsi trouvés ramenés à 1.570.086 dr. 30, et les 6.000 autres au moyen d'un prélèvement sur le fonds de réserve créé pour parer aux risques de guerre et qui n'avait plus de raison d'être après la cessation des hostilités.

Les modifications qui résultent de ces mesures ressortent de la comparaison des deux derniers bilans, que nous reproduisons ci-dessous (31 décembre) :

	1917	1918
ACTIF	(en francs)	(en drachm.)
Moulins :		
Coût de l'établ. du moulin	2.917.765 10	2.917.765 10
Immeubles divers	137.328 75	137.328 75
Caisse	42.208 85	269.693 75
Approvision. divers	419.009 35	411.766 35
Débiteurs divers	30.457 15	2.973.854 85
Titres en portefeuille	580.241 30	969.228 35
Obligations à placer	132.500 00	102.000 00
Part. brig. Pacha-Bagtché	29.492 70	29.492 70
Particip. atelier mécan.	44.625 80	52.919 40
Comptes transitoires	546.536 10	—
Briqueterie :		
Coût de l'établ. briquet.	1.764.643 60	1.764.643 60
Exist. de prod. céram.	151.037 25	468.469 20
Exist. d'argile	14.000 00	12.354 15
Approv. divers	3.786 35	309.838 10
Débiteurs divers	82.988 45	164.376 30
	<u>6.926.621 25</u>	<u>10.383.730 60</u>
PASSIF		
Capital	3.000.000 00	4.000.000 00
Obligations	517.500 00	398.000 00
Fonds d'amortissement	1.615.636 00	2.015.636 00
Réserve statutaire	348.564 55	348.564 55
Créditeurs divers	218.066 55	1.758.280 90
Dividende à payer	15.755 00	42.867 00

Coupons d'oblig. à payer	18.587 50	16.312 85
Oblig. à rembourser	7.500 00	19.335 00
Profits et pertes	1.108.373 95	1.570.086 30
Report antérieur	76.637 70	60.712 95
Total	6.926.621 25	10.383.730 60

Sur le bénéfice disponible, 200.000 dr. ont été versés aux amortissements, 395.000 dr. à un fonds de prévision pour droits à payer au Gouvernement sur bénéfices extraordinaires et 95.000 dr. à un fonds de prévision pour droit sur le revenu. Le dividende a été fixé à 15 dr. par action payables à Paris, à raison de 17 fr. 65. Une somme de 223.290 dr. 65 a été reportée à nouveau.

La nomination comme administrateurs de M. Georges Allatini et E. Salem a été ratifiée et MM. M. Morpurgo et H. Mosseri ont été réélus. Nous rappelons qu'il ne sera tenu compte des demandes de changement d'adresse qu'autant qu'on y aura joint la somme de 75 centimes pour la réfection des bandes.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE SALONIQUE
Exercice 1920
(*Le Journal des finances*, 2 septembre 1921)

Pendant l'exercice 1920, le bénéfice net de la Société industrielle et commerciale de Salonique s'est élevé à 576.469 drachmes au lieu de 825.681 drachmes pendant l'exercice 1919. En tenant compte du report antérieur de 298.244 drachmes, le solde disponible a atteint 871.713 drachmes.

Après prélèvement d'une somme de 100.000 drachmes pour la dépréciation des établissements industriels, la répartition a été fixée comme suit :

- 5 % à la réserve statutaire, soit 24.323 drachmes,
- 10 % aux actions, soit 400.000 drachmes.
- 10 % du surplus aux administrateurs, soit 26.214 drachmes ;
- droit sur le revenu et la circulation des actions 50.000 drachmes ;
- le reliquat de 281.175 drachmes a été reporté à nouveau.

Ainsi, le dividende se trouve le même que l'année dernière, soit 10 francs par action. Les porteurs français n'en voient pas moins leur répartition largement diminuée par suite de la baisse de la drachme qui valait l'année dernière un peu plus de 1 fr. 50 et qui ne vaut plus que 0 fr. 70 à 0 fr. 75.

La comparaison du bilan au 31 décembre 1920 avec celui au 31 décembre 1919 ne fait pas ressortir de différences appréciables. Notons cependant que les approvisionnements sont en augmentation d'environ 200.000 drachmes. Quant à la situation de trésorerie proprement dite, elle reste suffisante pour assurer la marche de l'entreprise.

L'action INDUSTRIELLE DE SALONIQUE cote 100 environ, cours qui paraît très suffisant et peu susceptible de s'améliorer dans un avenir prochain.

Industrielle et Commerciale de Salonique
(*Le Journal des finances*, 16 mars 1927)

L'Industrielle et Commerciale de Salonique exploite à Salonique un moulin à céréales, récemment amélioré et modernisé, et une briqueterie. En 1925, les bénéfices ont

atteint 2.542.193 drachmes, pour un capital de 4 millions de drachmes, divisé en 40.000 actions. Il n'y a pas de parts de fondateur.

Aucun dividende n'a été réparti l'année dernière, les disponibilités ayant été consacrées à l'extension de l'affaire. On assure que cette parcimonie tient également au désir des dirigeants de remettre la main sur le papier. L'action fait l'objet de quelques transactions à 314 fr., mais les offres sont rares. N'acheter que par petits paquets, en limitant les cours.
